

Motion des personnels d'enseignement et d'éducation du lycée Mauriac de Bordeaux, soutenue par les représentants des parents d'élèves FCPE

Vendredi 20 novembre, nous avons reçu avec stupeur et sidération des courriers aussi lapidaires que brutaux de Madame la Rectrice, annonçant conjointement le changement de direction et les mesures disciplinaires arbitraires engagées contre des enseignants mobilisés. Pourtant, depuis la rentrée de septembre, nous avons réussi à surmonter tous ensemble les difficultés de cette rentrée hors normes, en pleine crise sanitaire.

C'est une véritable onde de choc, alors que nous avons pu élaborer et mettre en place collectivement dans les meilleurs délais un nouveau protocole sanitaire permettant une continuité pédagogique pour tous les élèves. Nous apprenons par ailleurs que des IPR seront désormais présents dans toutes les instances du lycée, ce que la rectrice a désigné dans son courrier comme constituant un « accompagnement pédagogique et éducatif(...) renforcé »

Après les sanctions arbitraires prononcées par la Rectrice de Poitiers contre quatre enseignants du lycée de Melle, c'est au tour de la Rectrice de l'Académie de Bordeaux de s'en prendre aux personnels qui participent à des mouvements sociaux. Nous restons donc indignés par les méthodes employées, l'absence de dialogue et la précipitation soudaine qui nous impose un calendrier délétère alors que les faits se sont déroulés il y a dix mois.

Comment le limogeage d'une direction et les mesures disciplinaires engagées arbitrairement contre trois de nos collègues pourraient-ils fédérer la communauté éducative du lycée François Mauriac et contribuer à la réussite de nos élèves dans un climat serein ?

Comment ces mesures d'une brutalité inédite pourraient-elles participer d'une dynamique de renouveau dans un climat de confiance renforcée ?

Nous sommes abasourdis du traitement infligé à notre lycée et aux enseignants dont nous refusons qu'ils servent de boucs émissaires. Nous leur témoignons tout notre soutien et demandons l'arrêt des poursuites à leur encontre.